

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements  
et de la Formation Supérieurs.

N° 569 D.G.E.F.S./D.E.S.P.E./2019

Alger, le 10 OCT 2019.....

**A Messieurs les Présidents des Conférences Régionales  
en communication avec  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements.**

**Objet :** Prise en charge des candidatures au Master au titre du quota de 20 % .

**Référence :** Courrier n° 170 /D.G.E.F.S./ du 09 octobre 2019.

Il est constaté que de nombreux prétendants à la candidature au Master au titre des 20 % des postes pédagogiques ouverts n'ont pas réussi à obtenir un compte d'accès auprès d'Etablissements de l'Enseignement Supérieur ou que leur compte pose problème. Il est alors demandé aux Chefs d'Etablissements de prendre en charge manuellement ces candidatures (dossiers papier) et de les traiter **au même titre** que celles déposées via la plateforme PROGRES.

Les postulants ayant déposé leur candidature sous format papier et retenus à un Master seront informés par l'Etablissement par voie d'affichage et de publication sur la page web de l'Etablissement. Ces candidatures retenues seront introduites ultérieurement dans la base de données PROGRES.

Il est rappelé que le calendrier et la ventilation du dit quota doivent être respectés pour garantir la réussite de cette opération (Courrier n° 170, cité en référence).

Cordiales salutation.

إمضاء : عمارة نسييف الدين  
مدير التقييم و التوجيه الأكاديمية و التقييم بالنيابة

